

# Entretien des ruisseaux

Le territoire communal est parcouru par de nombreux ruisseaux et torrents. C'est une richesse naturelle, mais tous, à un moment ou un autre, peuvent être source de désagréments.

Un récent événement est venu nous le rappeler : le débordement du ruisseau des Rottes. Ce dernier est une « biale » : une faible pente et un cours paresseux, apparemment tranquille, mais que les fortes pluies du mois de Novembre dernier ont considérablement gonflé.

Le climat change, certes, mais il est **possible de mieux gérer cet environnement pour la sécurité et le confort de tous.**

Les obligations des riverains sont notamment détaillées dans un document librement accessible sur internet : [www.calameo.com/read/003315611dca1ebc5f167](http://www.calameo.com/read/003315611dca1ebc5f167).

Avec la création de l'Agglomération « Arlysère » et la reprise de compétence, les conditions ont quelque peu changé, mais ces obligations légales demeurent. Le S.I.S.A.R.C. (Syndicat mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie) et G.E.M.A.P.I. (Gestion globale et concertée de l'Eau et des Milieux Aquatiques et de la Prévention et de la lutte contre les Inondations) sont des administrations plus lourdes qui doivent nécessairement planifier leurs interventions à plus long terme ; si elles peuvent intervenir dans des situations d'urgence, cela n'est pas toujours simple. **La meilleure solution reste une bonne coordination des travaux d'entretien au niveau communal.** Dans la pratique, la commune qui a l'expérience de la gestion de ces petits cours d'eau peut utilement guider et coordonner les efforts des riverains, à la condition que tout le monde soit prêt à consentir quelques efforts.



**1 : La gestion des bois morts**

**2 : Le fau cardage de la végétation aquatique et herbacée**

**3 : L'enlèvement des dépôts de sédiments localisés**

**ANTICIPER et ORGANISER** : C'est ce que des générations de villageois ont su faire autrefois. En place des corvées que les communautés s'imposaient autrefois, il reste possible d'effectuer soi-même les travaux de nettoyage des berges et de curage (léger) du lit. **Nettoyer les berges** signifie limiter la croissance de la ripisylve (arbrisseaux, arbustes et arbres qui poussent spontanément sur la berge) par une taille régulière ; **curer le lit** signifie pratiquement racler les atterrissements (dépôts de limon) qui ralentissent l'écoulement et relèvent le niveau de l'eau, souvent aussi arracher les herbes et même les végétaux ligneux qui finissent par s'installer dans le lit.

Travaux qui peuvent être difficiles à réaliser par un particulier ; mais si la Commune peut facilement intervenir avec ses moyens techniques (en facilitant son accès aux berges), elle pourra se substituer ponctuellement aux habitants, ou même opérer pour le compte du S.I.S.A.R.C. Et surtout, en intervenant plus facilement sur toute la longueur du cours d'eau, elle pourra optimiser le niveau de curage, une pente régulière assurant un bon écoulement du ruisseau pour la sécurité et le bien-être de tous.